

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.231 Vœu relatif à l'accès du métro Barbès Rochechouart.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que depuis le 28 mars l'un des accès du métro Barbès Rochechouart est fermé de 9h à 17h les mercredis et samedis ;

Considérant que cette fermeture a pour but d'empêcher les vendeurs à la sauvette de s'installer dans l'enceinte du métro ;

Considérant que cette fermeture a été décidée sans concertation ni information préalable ;

Considérant que les riverains et commerçants protestent à juste titre d'être pénalisés et de n'être ni écoutés ni entendus ;

Considérant que le renforcement d'agents de sécurité de la RATP au sein de la station permettrait de sécuriser cet accès du métro Barbès Rochechouart ;

Considérant que, dans l'attente du déploiement de la police de sécurité du quotidien dans ce secteur, le renforcement des patrouilles de la police nationale s'avère nécessaire dans le quartier Barbès pour lutter contre les trafics ;

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL, Christian HONORE et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Mairie de Paris demande à la RATP de s'engager à rouvrir l'accès au métro Barbès Rochechouart dans des conditions normales ;
- un plan d'action concerté soit établi par la Ville de Paris, la RATP et la Préfecture de Police afin de renforcer les différents effectifs de sécurité ;
- la concertation soit poursuivie avec les riverains et les habitants porteurs de projets d'aménagements urbains.